



L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA CERTIFICATION FSC EN FRANCE METROPOLITAINE

Le scénario de référence retenu par l'État français pour piloter les politiques d'adaptation aux changements climatiques prévoit que le réchauffement mondial se poursuive et atteigne + 3 °C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle, soit environ + 4 °C en moyenne sur la France hexagonale.

Les impacts des changements climatiques sont cependant déjà bien visibles sur les forêts françaises : intensité et fréquence des feux de forêts et des tempêtes, épisodes de sécheresse et de chaleurs extrêmes entraînant des dépérissements de nombreux peuplements, prolifération d'insectes ravageurs et apparition ou développement de pathologies jusqu'ici absentes ou peu présentes sur le territoire métropolitain... Les forêts françaises sont sous pression et les forestiers doivent en gérer les conséquences immédiates. Mais ils doivent aussi anticiper les conditions de demain afin d'adapter la composition de peuplements et les modes de sylviculture pour continuer d'assurer l'ensemble des services que ces forêts apportent à la société française (production de bois, conservation de la biodiversité, protection des sols, purification de l'eau, etc.).

Ce sujet de l'adaptation des forêts aux changements climatiques a été l'un des points clés de la révision du référentiel de Gestion forestière FSC pour la France métropolitaine. Le Groupe de travail chargé de cette révision – composé d'acteurs répartis en trois chambres, économique, environnementale et sociale, possédant le même poids dans la prise de décision – a longuement considéré les informations scientifiques existantes et les retours d'expérience terrain afin de parvenir à un consensus équilibré. Du fait de la transversalité du sujet, les exigences qui découlent de ce consensus couvrent de nombreux aspects de la gestion forestière.

- ➔ **La biodiversité, clé de voute du fonctionnement de l'écosystème forestier** : L'ensemble des actions mises en place par les forestiers certifiés FSC doivent avoir pour objectif de préserver ou renforcer la biodiversité qui sous-tend tout le fonctionnement de l'écosystème forestier. C'est la première condition pour permettre de préserver l'ensemble des autres services apportés par les forêts, et notamment la production de bois (*indicateur 7.1.2*).
- ➔ **Mieux identifier les peuplements vulnérables aux changements climatiques** : Lors du diagnostic des peuplements qui servira de base à la définition des itinéraires sylvicoles, les forestiers certifiés doivent identifier les peuplements vulnérables aux changements climatiques (*indicateur 5.2.1*). C'est un premier pas indispensable pour prendre ensuite les meilleures décisions possibles.
- ➔ **Renforcer la capacité d'adaptation des forêts** :
 - La préservation ou le renforcement de la biodiversité en forêt – la clé de voûte – est traitée concrètement via de nombreux indicateurs, notamment la désignation d'un réseau d'aires de conservation contenant les peuplements les plus importants et sensibles pour la préservation de la

biodiversité sur au moins 10% de la surface forestière (*indicateurs 6.5.1 à 6.5.4*), dont des îlots en libre évolution, c'est-à-dire sans aucune intervention humaine (*indicateurs 6.5.5 à 6.5.8*). La préservation du bois mort (*indicateurs 6.6.7 et 10.11.2*) et au moins 5 arbres-habitats vivants par hectare sur l'ensemble de la forêt sont aussi des mesures clés pour le maintien de la biodiversité (*6.6.4 à 6.6.6*).

- Les aires de répartition naturelle des essences forestières sont intimement liées aux conditions climatiques et sont donc en train d'évoluer rapidement. Le référentiel FSC facilite donc les actions de migration assistée d'essences indigènes depuis le sud du pays vers des zones forestières plus au nord (*définition des essences indigènes dans l'annexe C*) ;
- **De nombreuses études scientifiques démontrent que la diversité d'essences au sein d'un peuplement est un facteur clé en faveur de l'adaptation des forêts aux changements climatiques.** Le référentiel FSC impose donc de renforcer la diversité des essences dans les forêts certifiées en utilisant des essences indigènes (*indicateurs 6.6.1 et 6.6.3*), notamment lors de la plantation d'essences exotiques (*indicateurs 10.2.6 et 10.2.7*), tout en permettant les expérimentations encadrées par des protocoles scientifiques (*indicateur 10.2.8*) ;

→ **Préserver les sols** : Les sols forestiers sont à la fois le garde-manger des arbres et leur réserve d'eau. Des sols en bonne santé et non tassés sont essentiels pour préserver la capacité d'adaptation et de croissance des forêts. FSC impose donc la planification de cloisonnements d'exploitation pour limiter la circulation des engins et donc le tassement des sols (*indicateur 10.10.7 et 10.10.8*), limite strictement la récolte de menus bois et de rémanents d'exploitation (*indicateurs 10.11.3 à 10.11.5*) ainsi que les travaux du sol préalables à une plantation (*indicateurs 10.10.4 et 10.10.5*).

→ **Prévenir les risques induits :**

- L'ensemble des actions d'adaptation – et notamment l'évolution de la composition en essences et des itinéraires sylvicoles – ne peut en aucun cas conduire à une conversion, c'est-à-dire une transformation d'une forêt semi-naturelle (essences diversifiées et majoritairement indigènes) en une forêt cultivée (monoculture et essences exotiques) ;
- L'introduction d'essences exotiques doit particulièrement être surveillée du fait de potentiels impacts sur la biodiversité ou sur le caractère inflammable des peuplements (*indicateur 10.2.4*) et elle est interdite dans le réseau d'aires de conservation (*indicateur 10.2.5*). L'introduction d'essences exotiques envahissantes est interdite sauf expérimentation contrôlée (*indicateurs 10.2.8, 10.3.1 et 10.3.2*) et la gestion et surveillance des peuplements existant est renforcée (*indicateurs 10.3.3 à 10.3.5*) ;
- La gestion des peuplements doit permettre de réduire la vulnérabilité des peuplements face aux tempêtes, sécheresses, incendies, etc. (*indicateur 10.9.1*) et des actions de prévention du risque incendie doivent être mises en place (*indicateur 10.9.2*).

Découvrir le référentiel FSC
français de Gestion forestière

En savoir plus sur la
gouvernance de FSC